

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS AUX HLM FONTAURY

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de la Ste Le Foyer, propriétaire des HLM, afin de rétrocéder à la commune, la voirie et les trottoirs des HLM situés à Fontaury,

VU l'engagement de la Ste Le Foyer à procéder à la réfection totale de la voirie et des trottoirs avant cette rétrocession,

VU la délibération N°2018-128 du 18 Décembre 2018 portant sur l'acceptation de cette rétrocession et l'autorisation donnée au Maire à signer l'acte et tous les documents relatifs à ce transfert,

Vu la réalisation des travaux de réfection dont acte est porté au procès-verbal de réception des travaux en date du 19 Mars 2019,

Le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ ACTE l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie, y compris la voirie du parking, et des trottoirs des HLM Fontaury, pour une superficie arrêtée à 2731 M², portant sur les parcelles suivantes :

AW 163 : 20 a 25 ca

AW 181 : 3 a 41 ca

AW 182 : 2 a 99 ca

AW 185 : 22 ca

AW 164 : 44 ca

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'acte et tous documents relatifs à ce transfert, les frais de notaire seront à la charge de la Ste Le Foyer.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE